

La Poursuite est close.

Défense

Question à l'accusé

Q.50 Désirez-vous rendre témoignage?

R.50 Oui monsieur.

SE-103583 Pte GONTHIER, Guy, Royal 22ème Régiment, étant dûment assermenté, est interrogé par l'officier défenseur.

Q.51 Lorsque vous êtes parti au mois de mai, Pte Gonthier, êtes-vous parti en uniforme?

R.51 Oui monsieur.

Q.52 Est-ce que vous aviez laissé votre accoutrement militaire, vos armes, ou les aviez-vous apportés avec vous?

R.52 J'ai apporté du stock avec moi et j'ai laissé la majeure partie de mon kit dans mon kit bag ici et ma carabine au quartier-maître.

Q.53 Vous êtes parti en battle dress, en uniforme militaire?

R.53 Oui.

Q.54 Êtes-vous parti avec une valise?

R.54 Non.

Q.55 Êtes-vous parti avec un sac?

R.55 Non.

Q.56 Alors, la majeure partie de votre équipement a été laissé à l'arrière sous clef dans vos quartiers?

R.56 Oui monsieur.

Q.57 Maintenant, pourriez-vous produire les articles qui ont été mentionnés tout à l'heure à la demande de la Cour, les articles que la Cour vous a lus, pourriez-vous les produire à la demande de la Cour?

R.57 Je pourrais les produire mais il faudrait que j'aille les chercher.

Q.58 Les articles qu'on dit qu'il vous manque vous ne les avez pas en mains?

R.58 Non.

Q.59 Savez-vous où ils sont?

R.59 Oui.

Q.60 Est-ce qu'il vous serait possible d'aller les chercher?

R.60 Oui monsieur.

INTERROGE CONTRADICTIONNEMENT PAR LE PROCUREUR.

Q.61 Soldat Gonthier, est-ce que vous avez donné une adresse aux autorités du R 22e R, que votre équipement était à une certaine maison à Montréal, ou ailleurs, est-ce que vous avez donné une adresse quelconque?